

des Princes &c. Mars 1757. 173
particulieres, ont donné à Sa Maj. des témoignages de leur zèle, de leur fidélité & de leur soumission, ont déjà reçu des preuves de sa bonté.

Par ce dernier passage on entend, que ceux des Enquêtes & Requêtes, qui, par des Lettres particulieres, ont demandé à rentrer, & ont reçu des preuves de la bonté du Roi, les autres n'avoient qu'à en faire de même.

Après le Discours de Mr. le Chancelier, le Roi dit: *Vous venez d'entendre mes volontés. J'exige de votre attachement, autant que de votre devoir, que vous rendiez promptement la justice à mes peuples, & que dès demain vous ordonniez aux Procureurs de faire leurs devoirs.* Le Roi a été obéi. Il n'a pas été question des Avocats. Le grand nombre de Conseillers qui ont demandé à rentrer, en se conformant aux volontés du Roi, suffit pour les expéditions: & d'autant plus il suffit, que le Roi étant mal satisfait de la conduite de ceux qui avoient demandé leur démission, & qui n'ont pas marqué, en redemandant leurs Charges, la soumission convenable pour ses ordres, Sa Majesté a jugé à propos d'exiler en différens endroits, seize d'entre-eux tant Présidens que Conseillers Laïcs & Clercs du Parlement. Le 27. Janvier à cinq heures du matin Mr. de Roquemont, Commandant du Guet, leur remit à ce sujet des Lettres de Cachet qui les exilent au loin. Ces Messieurs sont, le Président Dubois, exilé à *Presigny en Poitou*; de Lattaignant, fils, à *Vix* dans la *Haute-Auvergne*; Tubeuf de la Grand-Chambre à *Montaignu en Cambraille* dans le *Bourbonnois*; Limbert l'aîné en *Touraine*, Lambert le cadet à la *Fleche*; Depeche de *Mereville*